

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 janvier 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 janvier 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, David Frau, Muriel Piera, Marie-Françoise Gaffory Fau, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci et Annie Costa-Nivaggioli à Jean Pierre Sollacaro, Rose-Marie Ottavy-Sarrola et Laetitia Maroccu à Nicole Ottavy, Jacques Billard et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu et Isabelle Jeanne à Christophe Mondoloni, Annie Sichi et Marine Schinto à Aurélia Massei, Dominique Carlotti et Alain Nicolai à Muriel Piera, Danielle Flamencourt et Camille Bernard à David Frau, Marie-Noëlle Nadal et Christelle Combette à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni et Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Isabelle Falchi à Marie-Françoise Gaffory Fau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Christian Bacci et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi.

Etaient absents:

Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova, Basiliu Moretti, Alexandre Farina.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 20
Quorum : 16

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210125-2021_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2029 Affichage : 29/01/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 janvier 2021
Délibération N° 2021/008
Programmation d'actions en faveur du patrimoine 2021

2021/008 Page 1 sur 6

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio est labellisée « Ville d'Art et d'Histoire » à ce titre, la Direction des Patrimoines met en œuvre la politique patrimoniale souhaitée par la municipalité et recentre son action sur la préservation et la valorisation de son patrimoine et de son histoire. Dans le cadre de cette politique patrimoniale, certaines actions en direction des publics locaux sont pérennisées, tandis que d'autres seront créées, ainsi que la mise en œuvre d'un centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine (CIAP). Le CIAP s'identifie comme présence physique du réseau VAH sur le territoire et contribue à compléter le maillage culturel de ce dernier en articulation avec les autres équipements culturels de proximité.

Enfin, les missions relatives à l'inventaire du patrimoine, aux diagnostics et études préalables du patrimoine mobilier ou immobilier de la Ville seront lancées.

Programme de médiation patrimoniale

Les Villes d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine, qui se décline notamment en :

- sensibilisation de tous les publics (habitants, professionnels, touristes, etc.) à l'environnement, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- proposition de visites de qualité aux publics faites par un personnel qualifié.

A. Les Ateliers du Patrimoine

Dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire » et de sa politique de sensibilisation au patrimoine, la Ville d'Ajaccio s'engage à poursuivre et à conforter ces actions pour la valorisation du patrimoine.

Atelier d'Archéologie à destination des enfants et des adolescents. Il s'agira de définir un programme avec une des associations archéologiques locales afin de permettre l'initiation aux méthodes de l'archéologie et aux connaissances des grandes périodes de l'histoire à partir des découvertes archéologiques. Plusieurs sorties seront organisées sur des sites archéologiques ou patrimoniaux de la ville d'Ajaccio et de la CAPA. L'année 2021 sera axée sur l'archéologie en lien avec les principaux sites napoléoniens d'Ajaccio et de ses environs. Différents ateliers selon les tranches d'âge seront programmés.

Atelier d'architecture en collaboration avec le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse-du-Sud et la Maison de l'Architecture de la Corse. En partenariat avec plusieurs classes d'Ajaccio, le CAUE de la Corse-du-Sud propose de mettre en place un projet de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme à travers l'histoire de la cité de mars à décembre 2021. Les enfants seront ainsi sensibilisés à l'histoire locale et patrimoniale. Cet atelier a pour objectif de développer leur connaissance de la ville et d'approfondir des thématiques choisies en classe qui donneront lieu à une production finale. La Maison de l'Architecture de Corse à travers ses actions sensibilise tous les publics

2021/008 Page 2 sur 6

de l'île aux grandes mutations auxquelles est confronté notre monde dans l'élaboration du cadre de vie (transition énergétique, transition écologique, transition numérique, ...). Ces mutations sont des éléments importants du débat public qui seront exposés dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire.

Les visites paysagères sur les sites des Milelli, du Chemin des Crêtes et du Chemin des Douaniers. La commune est riche en espaces naturels depuis la zone du Ricanto, jusqu'à Capo di Feno. Ces différents sites regorgent de richesses liées à la faune et à la flore du golfe d'Ajaccio. Ainsi, suivant le modèle expérimenté sur le Grand Site de la Parata depuis cinq ans, des visites guidées à l'attention de tous les publics seront organisées dans le domaine des Milelli, sur Chemin des Crêtes et sur le Chemin des douaniers par les agents de la Direction des Patrimoines.

Les visites du patrimoine sur les différents sites et quartiers de la ville. Ajaccio a été fondée sur le site de la citadelle en 1492. Il y a eu une vie avant et une vie après cette date qui ont laissé de nombreux témoignages que les agents de la Direction des Patrimoines feront découvrir tout au long de l'année. Il s'agira de permettre la découverte ou la redécouverte des lieux emblématiques ou plus confidentiels de la ville. En cette année 2021, les lieux de mémoires napoléoniens seront privilégiés.

B. Les conférences du patrimoine

Les conférences napoléoniennes. Depuis 2014, la ville d'Ajaccio s'engage fortement dans la mise en valeur de son patrimoine napoléonien en particulier, et de l'histoire napoléonienne en général, au travers, entre autres, d'actions de sensibilisation de toutes les catégories de publics (locaux, visiteurs, enfants, adultes, seniors... etc.). Ainsi, la Direction des Patrimoines souhaiterait organiser un cycle de conférences tout au long de l'année Napoléon 2021 en sollicitant des grands noms de l'histoire napoléonienne pour des interventions à Ajaccio.

Napoléon à la Maison des aînés. Depuis 2015, un programme de médiation est mis en place avec la Maison des Aînés et propose à ses adhérents des activités autour de l'histoire napoléonienne. La première année a été dédiée à la vie de Napoléon tandis que la seconde a été consacrée à l'ensemble de la famille Bonaparte. Cette année, le thème choisi est l'entourage et la descendance de Napoléon. Ainsi, des actions menées dans le cadre du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire permettent d'associer la Ville d'Ajaccio et le CIAS pour permettre aux adhérents de la Maison des Aînés d'accéder à un parcours de mémoire relatif à l'histoire napoléonienne et à la découverte, ou la redécouverte, des principaux sites napoléoniens de la ville.

C. Éditions du patrimoine.

Suite à la grande année Napoléon 2019 et à la publication des chefs-d'œuvre des collections napoléoniennes de la ville d'Ajaccio, la municipalité continue de s'impliquer dans l'étude et la diffusion de son histoire au grand public. Ainsi, afin d'offrir aux citoyens et aux visiteurs des supports de visite, la publication d'un ouvrage, de dépliants et/ou brochures relatifs au patrimoine de la commune (ville impériale, ville génoise, patrimoine botanique...) est envisagée pour l'année Napoléon 2021.

2021/008 Page 3 sur 6

D. Les manifestations.

La Ville d'Ajaccio, via sa Direction des Patrimoines, s'inscrit dans la politique culturelle du ministère de la Culture, en coordonnant et en participant aux manifestations nationales telles que Les Journées Européennes du Patrimoine, Les Rendez-vous aux jardins, C'est mon Patrimoine, Mise en valeur du patrimoine immatériel, etc. Lors de ces manifestions la Direction des Patrimoines, avec l'appui d'autres directions de la Ville assurera, en partenariat étroit avec les différentes institutions (DRAC, INRAP, CdC, etc.) la mise en œuvre d'activités culturelles de mise en valeur du patrimoine.

Mission Inventaire (architectural/immobilier, mobilier, archives, paysager et immatériel)

- A. Réactualisation de la Convention passée avec la Collectivité de Corse afin de réaliser l'inventaire général des patrimoines (immobilier, mobilier, immatériel et espaces paysagers, etc.) de la ville d'Ajaccio.
- B. Continuité de la réalisation de l'inventaire général des patrimoines (immobilier, mobilier, immatériel et espaces paysagers, etc.) de la ville d'Ajaccio.
- C. Continuité de l'élaboration des descriptifs contextuels, historiques et techniques avec illustrations des patrimoines public et religieux appartenant à la Ville (bâti, édicules, sites protégés, sites non protèges, statuaire, monuments commémoratifs).

Restaurations antiquités et objets d'art et études préalables

- A. Restauration d'objets mobiliers: conservé en dépôt à Saint Érasme Le Baptême du Christ, ainsi que le Christ mort articulé (gisant) conservé dans l'église Saint Roch tous deux classés au titre des Monuments Historique (MH).
- B. Études préalable de la statuaire en bronze des monuments de la Ville (place de Gaulle, place d'Austerlitz, place Abbatucci, cour du Palais Fesch)
- C. Conservation curative sur les monuments du Casone, de la place du Diamant, Place Foch, cour du Palais Fesch et place Abbatucci.

Diagnostics et études préalables

A. Diagnostic et étude préalable des patrimoines bâti, paysager, antiquité objet d'art. Différents diagnostics et études préalables seront élaborés pour le domaine des Milelli (bâtisse et abords, mais hors diagnostic phytosanitaire).

2021/008 Page 4 sur 6

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

D'APPROUVER la programmation scientifique et d'animation en faveur du patrimoine pour l'année 2021 dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

Programmation fonctionnement: 65 000 €

Participation part Ville: 37917 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 27 083 €

Programmation Investissement TTC: 163 000 €

Participation part Ville: 82 083 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) concernant les postes de l'étude préalable de la statuaire napoléonienne et des restaurations des objets liturgiques : 35 417 €

Participation Agence du Tourisme de la Corse (70% HT) concernant le poste de l'étude préalable

du domaine des Milelli : 45 500 €

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que de l'Agence du tourisme de la Corse, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

DE DIRE QUE le budget relatif à la programmation culturelle 2021 du Patrimoine VPAH, est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2021, fonction 324 en dépenses chapitre 011, 20 et 23 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipal compétente en date du 25 janvier 2021 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la labellisation « Ville et Pays d'Art et d'Histoire », la Ville d'Ajaccio est consciente des enjeux que représentent l'appropriation de l'architecture et du patrimoine par ses habitants et s'engage dans une démarche active de connaissance, de conservation, de restauration et de médiation de son cadre de vie.

La Programmation 2021 de la Direction des Patrimoines relative aux actions portant sur l'étude (inventaire, diagnostics, recherches), la préservation (mesures conservatoires, conservation préventive, restauration) ainsi que la valorisation de son patrimoine et de l'histoire de la Ville et de son territoire (actions de médiation, conférences, édition, exposition, ateliers, actions pédagogiques, etc.) concoure à cet objectif.

APPROUVE

La programmation scientifique et d'animation en faveur du patrimoine pour l'année 2020 dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

2021/008 Page 5 sur 6

Programmation fonctionnement: 65 000 €

Participation part Ville: 37917 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 27 083 €

Programmation Investissement TTC: 163 000 €

Participation part Ville: 82 083 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) concernant les postes de l'étude préalable de la

statuaire napoléonienne et des restaurations des objets liturgiques : 35 417 €

Participation Agence du Tourisme de la Corse (70% HT) concernant le poste de l'étude préalable

du domaine des Milelli : 45 500 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse, de l'Agence du Tourisme de la Corse, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature.

DIT QUE

Le budget relatif à la programmation culturelle 2021 du Patrimoine VPAH, est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2020, fonction 324 en dépenses chapitre 011, 20 et 23 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGEL

2021/008

Page 6 sur 6